

**Direction : Culture**

**Culture**

**REF : CULTURE2007003**

**Signataire : AF/HR**

**OBJET : Signature de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs triennale entre la ville d'Aubervilliers et le théâtre de la Commune.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée portant sur l'obligation de conclure une convention d'objectifs pour les subventions d'un montant annuel excédant 23 000 €,

Vu l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 précisant ladite loi,

Vu la délibération n° 227 du 24 novembre 2005 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs triennale entre la ville d'Aubervilliers et le théâtre de la Commune,

Vu la convention d'objectifs triennale signée du 2 janvier 2006 entre la ville d'Aubervilliers et le théâtre de la Commune,

Considérant qu'il y a lieu de signer un avenant à la convention d'objectifs triennale avec le théâtre de la Commune portant sur les éléments techniques,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

Article unique : Autorise le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs triennale avec le théâtre de la Commune.

Le Maire